

Plan de politique européenne en six points exposé par Duncan Sandys (28 avril 1965)

Légende: Le 28 avril 1965, Duncan Sandys, ancien ministre conservateur de la Défense, expose devant la très conservatrice Primrose League à Londres son plan de politique européenne en six points.

Source: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1965. Mars 1966. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/plan_de_politique_europeenne_en_six_points_expose_par_duncan_sandys_28_avril_1965-fr-5f5f454c-f17f-4071-a115-2648997e6811.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2012

Plan de politique européenne en six points exposé par M. Duncan Sandys devant la « Primrose League » à Londres

28 avril 1965

[...]

L'Europe ne se construira pas sans un effort positif de chacun qui exige en même temps la foi et une action réfléchie. Les Six et les Sept ont leur rôle à jouer collectivement et individuellement. Toutes les chances de coopération européenne doivent être saisies. Toutes les institutions européennes existantes doivent être utilisées au maximum.

Un plan de politique européenne en six points

Dans un domaine aussi complexe et aussi controversé, il serait téméraire de formuler des propositions précises. Mais puisque les autres, tant ici que sur le continent, paraissent hésiter, j'ai décidé de présenter, comme base de discussion, un plan de politique européenne en six points. Je ne doute pas qu'il soulève des objections de toutes sortes. Mais je m'estimerai satisfait s'il aide à fixer l'attention sur les problèmes qu'il faudra bientôt résoudre. Voici les six points en question :

1. Il devrait être considéré comme virtuellement certain que la Grande-Bretagne adhèrera dans les prochaines années à la C.E.E., que la plupart des autres Etats membres de l'A.E.L.E. deviendront, soit membres pleins, soit membres associés de la Communauté, et tous les gouvernements intéressés devraient, en conséquence, fonder leurs politiques sur cette certitude.
2. La Grande-Bretagne et les autres partenaires de l'A.E.L.E. devraient, en conséquence, harmoniser progressivement leurs systèmes économiques avec celui de la C.E.E. ; et la Communauté devrait, dans ses décisions futures, tenir compte de l'accroissement prévu du nombre de ses membres. Les deux groupes devraient se consulter à intervalles réguliers et le Secrétaire de l'A.E.L.E. devrait être habilité à entamer des discussions avec la Commission de la C.E.E.
3. Simultanément, les efforts pour arriver à une union politique de l'Europe doivent être poursuivis, et la participation de la Grande-Bretagne est indispensable dès le début.
4. Pour commencer, les gouvernements des Six et celui de la Grande-Bretagne devraient se consulter sur toutes les grandes questions internationales et tenter d'élaborer les principes fondamentaux d'une politique européenne commune. Ils devraient envisager ensemble l'organisation de la défense de l'Europe au sein de l'Alliance atlantique et établir conjointement des plans pour le développement et la production en commun des armements. A ces fins, ils devraient, pour le moment, recourir au mécanisme existant de l'Union de l'Europe Occidentale. Il conviendrait, pour ce faire, de créer un organe consultatif fort qui serait chargé d'examiner toutes les questions d'un point de vue européen collectif.
5. Lorsque la C.E.E. aura été ultérieurement élargie par l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays, les Etats membres de la Communauté devraient créer une organisation de défense européenne par l'intermédiaire de laquelle ils contrôlèrent ensemble leurs forces au sein de l'O.T.A.N. De la même façon, ils contrôlèrent conjointement une force nucléaire européenne, composée d'unités fournies par la Grande-Bretagne et la France. Cette force serait totalement affectée à l'Alliance et ses plans stratégiques seraient intégrés à ceux des Etats-Unis, comme le prévoyaient les projets de force multilatérale et de force nucléaire atlantique. Des arrangements devraient également être conclus en vue de fournir, le cas échéant, un contingent européen pour les tâches de maintien de la paix dans le monde.
6. Une Europe unifiée aurait donc pour objectifs :

(a) d'apporter la prospérité à ses peuples ;

- (b) de défendre l'Europe et la cause de la liberté, en association avec les Etats-Unis ;
- (c) de garantir que l'Europe aurait effectivement le droit de participer aux grandes décisions internationales ;
- (d) de contribuer à encourager le progrès économique dans d'autres continents, et
- (e) de jouer son rôle dans l'établissement de la paix par le biais d'un système de sécurité mondiale qui conduirait, en fin de compte, à un gouvernement mondial.